

**RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF
ET RÉPONSE AUX COMMENTAIRES REÇUS SUR L'ÉLABORATION
DU RAPPORT À *L'HEURE DES COMPTES 2000***



**Réunion du Groupe consultatif sur le projet
de registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants
Les 12 et 13 décembre 2001
Montréal (Québec), Canada**

COMMISSION DE COOPÉRATION ENVIRONNEMENTALE

Pour obtenir des renseignements additionnels ou transmettre vos commentaires, veuillez communiquer avec:

Erica Phipps
Gestionnaire de programme
Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord
393, rue St-Jacques Ouest, bureau 200
Montréal, Québec
H2Y 1N9
Tél: (514) 350-4323
Fax: (514) 350-4314
Courriel: ephipps@ccemtl.org
Site Web: <http://www.cec.org>

Introduction.....	1
1 Mise à jour sur les RRTP du Canada, des États-Unis et du Mexique	2
1.1 Mise à jour sur l’Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada.....	2
1.2 Mise à jour sur le <i>Toxics Release Inventory</i> (TRI) des États-Unis	4
1.3 Mise à jour sur le Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes (RETC) du Mexique.....	5
2 Mise à jour sur les travaux de la CCE	7
2.1 État d’avancement du projet de registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) de la CCE.....	7
2.2 Création du site Web sur le RRTP	7
2.3 Mise à jour sur le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE)....	8
2.4 Liens avec les autres programmes de la CCE relatifs aux polluants et à la santé.....	8
2.4.1 Programme sur la qualité de l’air.....	8
2.4.2 La santé des enfants et l’environnement.....	9
2.4.3 Gestion rationnelle des produits chimiques.....	9
2.4.4 Programme relatif à la biodiversité.....	10
3 Tendances nouvelles dans le domaine des RRTP à l’échelle mondiale	10
4 Mise à jour : activités du groupe spécial sur l’utilisation des données des RRTP	11
5 Possibilités pour le rapport <i>À l’heure des comptes 2000</i>	12
5.1 Possibilité n° 1 : Ajout des substances toxiques, biocumulatives et persistantes.....	12
Dioxines et furanes	13
Hydrocarbures aromatiques polycycliques.....	14
Hexachlorobenzène	15
5.2 Possibilité n° 2 : Examen plus approfondi des causes sous-jacentes des tendances observées	15
5.3 Possibilité n° 3 : Déchets dangereux et transferts transfrontaliers	16
5.4 Possibilités n°s 4 et 5 : Analyses selon le bassin versant, l’écorégion ou le bassin atmosphérique	16
5.5 Possibilité n° 6 : Idées des participants.....	17
6 Orientations proposées pour le rapport <i>À l’heure des comptes 2000</i>.....	17
Annexe A – Liste des participants	1

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DU GROUPE CONSULTATIF ET RÉPONSE AUX COMMENTAIRES REÇUS SUR L'ÉLABORATION DU RAPPORT À L'HEURE DES COMPTES 2000

Montréal, les 12 et 13 décembre 2001

Introduction

Les 12 et 13 décembre 2001, la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord a organisé une réunion publique à Montréal (Canada) afin de favoriser les échanges d'idées et d'obtenir l'avis des intervenants sur l'élaboration du rapport *À l'heure des comptes 2000*. Les rapports annuels de la série *À l'heure des comptes* ont pour objet d'analyser des données publiques tirées de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada, du *Toxics Release Inventory* (TRI, Inventaire des rejets toxiques) des États-Unis et, dans la mesure du possible, du *Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes* (RETC, Registre d'émissions et de transferts de contaminants) du Mexique.

Plus de 40 personnes représentant des associations industrielles, des groupes non gouvernementaux, les milieux universitaires et les pouvoirs publics, en provenance du Canada, du Mexique et des États-Unis, ont assisté à la rencontre. La liste des participants est jointe à l'annexe A. On avait distribué à l'avance les deux documents suivants : *Consultations sur le rapport À l'heure des comptes 2000 concernant les rejets et les transferts de polluants en Amérique du Nord – Document de travail* et *Document d'information*, afin de mettre en contexte les sujets abordés au cours de la réunion (on peut obtenir ces documents en s'adressant à la CCE).

On trouvera dans le présent compte rendu un résumé des discussions qui ont eu lieu pendant la réunion sur les diverses options présentées dans les documents susmentionnés, ainsi que sur des questions additionnelles soulevées par les participants. On n'a reçu aucun commentaire écrit avant l'échéance du 15 janvier 2002.

Le présent compte rendu donne également un aperçu des orientations proposées pour le rapport *À l'heure des comptes 2000*. Les années précédentes, ces renseignements étaient fournis dans un document distinct appelé *Réponse aux commentaires*. Puisqu'on n'a reçu aucun commentaire écrit cette année, et compte tenu des efforts continus que la CCE déploie pour abréger le délai de publication des rapports de la série *À l'heure des comptes*, le présent document servira à la fois de résumé de la réunion et de réponse aux commentaires. Des observations sur l'élaboration des rapports *À l'heure des comptes* peuvent être adressées à la Commission en tout temps.

L'information présentée dans les pages qui suivent a été regroupée sous les rubriques suivantes :

1. Mise à jour sur les RRTP du Canada, des États-Unis et du Mexique
2. Mise à jour sur les travaux de la CCE
3. Tendances nouvelles dans le domaine des RRTP à l'échelle mondiale
4. Mise à jour sur les activités du groupe spécial sur l'utilisation des données des RRTP
5. Possibilités pour le rapport *À l'heure des comptes 2000*
6. Orientations proposées pour le rapport *À l'heure des comptes 2000*

La CCE remercie tous les membres du Groupe consultatif pour leurs commentaires et suggestions, ainsi que pour leur participation soutenue à l'élaboration des rapports *À l'heure des comptes* et au projet de RRTP de la CCE.

1 Mise à jour sur les RRTP du Canada, des États-Unis et du Mexique

Janine Ferretti, directrice exécutive de la CCE, a souhaité la bienvenue aux participants, les a remerciés pour leur contribution à l'élaboration du rapport *À l'heure des comptes* et a noté les liens de plus en plus nombreux qui s'établissent entre les RRTP et les autres programmes de la CCE. Erica Phipps, gestionnaire du programme de RRTP de la CCE, a donné un aperçu du déroulement de la réunion de deux jours. Après les consultations sur le rapport *À l'heure des comptes*, on a tenu le 13 décembre 2001 une séance spéciale sur l'amélioration de la comparabilité des inventaires de polluants atmosphériques courants. On peut obtenir auprès de la CCE un compte rendu de cette séance.

1.1 Mise à jour sur l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada

François Lavallée, d'Environnement Canada, a fait le point sur l'avancement des travaux relatifs à l'INRP. Il a signalé plusieurs éléments moteurs de l'évolution continue du programme de l'INRP :

- un programme ministériel de lutte contre la pollution atmosphérique qui met l'accent sur la réduction de l'ozone et des particules;
- la nécessité de faire le suivi des substances chimiques considérées comme toxiques ou faisant l'objet d'une évaluation en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE);
- la nécessité de faire le suivi des métaux et d'autres contaminants en vertu de traités internationaux comme la Convention d'Aarhus et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP);
- la nécessité de prendre en compte la nouvelle réglementation sur la surveillance du milieu établie par le ministère de l'Environnement de l'Ontario.

François Lavallée a indiqué que les données de l'INRP relatives à l'année de déclaration 2000 avaient été affichées sur Internet en novembre 2001 et que l'on avait ainsi atteint l'objectif gouvernemental, à savoir la publication de l'information cinq mois après la réception des données transmises par les établissements, et au cours de l'année où les déclarations sont produites. On est en train d'élaborer un rapport récapitulatif sur les données de l'INRP pour l'année 2000; la publication en est prévue pour le printemps 2002. Il est possible de consulter les données sur le site Web d'Environnement Canada, à l'adresse <<http://www.ec.gc.ca/pdb/npri/>>.

L'un des principaux changements apportés à l'INRP a été l'ajout des polluants atmosphériques courants, connus dans ce programme sous l'appellation de principaux contaminants atmosphériques : monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), oxydes de soufre (SO_x), particules (particules totales, PM₁₀, PM_{2,5}) et composés organiques volatils (COV). Les établissements seront tenus de signaler leurs rejets de ces polluants dans l'air à compter de l'année de déclaration 2002. Cela aidera Environnement Canada à satisfaire à ses obligations en vertu de l'Annexe sur l'ozone signée par le Canada et les États-Unis, à répondre aux besoins nationaux en matière d'inventaire et à améliorer la modélisation de la qualité de l'air.

Parmi les autres changements apportés à l'INRP pour l'année de déclaration 2002, on compte les suivants :

- l'ajout du chrome hexavalent au seuil proposé de 50 kg, avec une concentration d'exemption de 0,1 %;
- l'abaissement du seuil de déclaration du plomb à la valeur proposée de 50 kg, avec une concentration d'exemption de 0,1 % (exception faite du plomb dans les alliages);
- l'abaissement du seuil relatif au cadmium à 5 kg, avec une concentration d'exemption de 0,1 %;
- l'abaissement du seuil pour l'arsenic à 50 kg, avec une concentration d'exemption de 0,1 %;
- le retrait de l'acide phosphorique de la liste, avec étude de la possibilité d'ajouter le phosphore pour les années de déclaration ultérieures;
- l'institution d'un seuil de déclaration pour les effluents des installations de traitement des eaux usées urbaines à 10 000 m³/jour, sans seuil relatif au nombre d'employés;
- le remaniement des modalités de déclaration des activités de prévention de la pollution de manière à allonger la liste d'activités, laquelle ressemblera davantage à la liste du TRI.

François Lavallée a également mentionné diverses questions que l'on est en train d'étudier ou que l'on examinera dans le cadre des consultations des intervenants pour l'année de déclaration 2003 et les années suivantes :

- l'ajout possible des gaz à effet de serre pour l'année de déclaration 2003;
- l'imposition d'exigences de déclaration aux installations d'extraction du pétrole et du gaz;
- la déclaration des particules provenant de la poussière de la route;
- la révision de l'actuelle exemption relative aux installations d'extraction minière;
- la poursuite de l'examen d'autres substances chimiques en vue de leur ajout;
- le perfectionnement de la formule des « autres seuils de déclaration »;
- la poursuite de l'harmonisation avec le programme de surveillance du ministère de l'Environnement de l'Ontario.

Pour plus de renseignements, voir le site Web de l'INRP, à l'adresse <<http://www.ec.gc.ca/pdb/npri>>.

Les participants ont exprimé leur appui général aux modifications apportées à l'INRP et ont invité les responsables à apporter des changements additionnels pour intégrer à l'inventaire des activités du secteur agricole telles que les exploitations porcines et l'utilisation de pesticides, et pour abaisser encore davantage les seuils de déclaration. Un participant a fait remarquer qu'un accord international récemment signé, l'Annexe canado-américaine sur l'ozone, était devenu un important élément moteur des politiques environnementales nationales. On utilise le montant de 120 millions de dollars récemment affecté par le gouvernement fédéral pour se préparer à l'augmentation prévue du nombre d'établissements (qui devrait passer d'environ 2 000 à 7 000 avec l'ajout des polluants atmosphériques courants), pour s'adapter à la tenue d'un inventaire annuel des polluants atmosphériques courants, pour élaborer de nouveaux logiciels de déclaration et pour créer un nouveau site Web relatif à l'INRP.

Un participant a demandé des précisions sur les changements proposés aux modalités de déclaration des activités de prévention de la pollution, et a exprimé des préoccupations à cet égard. On a décrit les changements en question comme étant minimes. Certains participants s'accordaient pour dire qu'il était nécessaire d'inclure les installations d'extraction du pétrole et du gaz et ont affirmé que la définition

adoptée pour ces installations aurait une incidence importante sur le nombre de nouveaux établissements visés. La déclaration de données sur la consommation de combustibles ne sera pas obligatoire en 2002, mais on envisage de la prescrire pour 2003. On s'est montré préoccupé par le retrait de l'acide phosphorique de la liste et l'on a fait remarquer que cette substance, qui est un composé organique volatil réactif, avait fait l'objet d'importants rejets dans l'air. Environnement Canada planifie une évaluation des éléments nutritifs qui aidera à déterminer s'il est possible d'ajouter le phosphore à l'INRP à l'avenir.

1.2 Mise à jour sur le *Toxics Release Inventory* (TRI) des États-Unis

Maria Doa, de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis a passé en revue les modifications apportées au programme du TRI :

- Données de 1999 : Les données de 1999 comprennent, pour une deuxième année d'affilée, des données sur les secteurs nouvellement visés par le TRI, lesquels ont été à l'origine de 68 % des rejets déclarés à cet inventaire. En 1999, 3,5 milliards de kilogrammes de substances chimiques ont été rejetés aux États-Unis et 13,4 milliards de kilogrammes ont fait l'objet d'une gestion additionnelle. Le secteur de la fabrication a enregistré une réduction de 7,5 % de ses rejets totaux (sur place et hors site) entre 1995 et 1999. Les rejets sur place ont diminué de 16 % et les rejets hors site ont augmenté de 52 % entre 1995 et 1999.
- Nouvelle règle relative aux substances chimiques toxiques, biocumulatives et persistantes (TBP) pour l'année de déclaration 2000 : Dans cette règle, on établit les critères relatifs à la persistance et à la bioaccumulation (les critères relatifs à la toxicité ont été définis auparavant). Les seuils de déclaration sont basés sur le degré de toxicité, de bioaccumulation et de persistance. On a fixé un seuil de 100 lb (45,3 kg) pour les composés toxiques, biocumulatifs et persistants, et un seuil de 10 kg pour les composés fortement biocumulatifs et très persistants. Dans le cas des dioxines et des furanes, le seuil est de 0,1 g. Comme pour toutes les autres substances chimiques déclarées au TRI, le seuil fixé pour les dioxines et les furanes est basé sur la masse totale, sans pondération en fonction du degré de toxicité.
- On a adopté une nouvelle règle définitive relative au plomb qui abaisse le seuil de déclaration de cette substance à 100 lb (45,3 kg) pour l'année 2001 (exception faite de certains alliages).
- Importance accordée à la qualité des données : On a publié 16 nouveaux guides de déclaration pour des groupes particuliers de substances comme les substances TBP, les dioxines, le mercure, les pesticides et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), ainsi que des guides nouveaux et mis à jour à l'intention des secteurs d'activité.
- On a perfectionné le TRI-ME, logiciel convivial qui aidera les établissements à produire leurs déclarations. Après la réalisation d'un projet pilote l'an dernier, on s'attend à ce que le TRI-ME devienne entièrement accessible cette année.
- Amélioration de l'accès du public : On a étendu la portée du moteur de recherche dans la base de données du TRI, appelé *TRI Explorer*; les commentaires sur cet outil sont les bienvenus (voir <<http://www.epa.gov/triexplorer>>).
- On a participé à des activités internationales comme le projet d'élaboration d'un protocole relatif aux RRTP dans le cadre de la Convention d'Aarhus de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU).

Les participants ont demandé si l'on envisageait d'étendre l'application du TRI aux polluants atmosphériques courants et aux gaz à effet de serre. Maria Doa a répondu qu'en général, on ajoute des

substances au TRI parce qu'elles sont toxiques, et il n'est pas clair que les gaz à effet de serre répondraient à ce critère. On a proposé d'ajouter les polluants atmosphériques courants parce qu'ils satisfont au critère relatif à la toxicité. On envisage également de relier d'autres bases de données, comme celles relatives aux polluants atmosphériques courants et aux gaz à effet de serre, au site du TRI.

En réponse aux questions, Maria Doa a donné des précisions sur la raison d'être de l'approche adoptée pour la déclaration des dioxines et des furanes. Les volumes déclarés sont calculés selon la masse, comme pour toutes les autres substances chimiques visées par le TRI. Dans cet inventaire, on ne procède à aucun rajustement des données pour tenir compte du degré de toxicité des substances ou d'autres facteurs. Les facteurs d'équivalence de toxicité utilisés pour calculer des équivalents de toxicité (ET) peuvent changer au fil du temps et varier d'un organisme à l'autre; il est donc difficile de faire des comparaisons et d'analyser les tendances si les données sont déclarées en ET. On étudie actuellement une proposition selon laquelle les dioxines et les furanes seraient déclarés au TRI sous forme d'ET, en sus des déclarations actuelles en grammes. Le TRI exige des données sur la répartition des congénères des dioxines, ce qui pourrait être utile pour convertir les valeurs en ET et faciliter les comparaisons avec les données compilées par l'INRP et d'autres organismes.

Dans le TRI, les contrôles de la qualité des données consistent en une gamme de méthodes; ainsi, on compare l'information à celle d'autres inventaires de l'EPA, on communique avec les établissements pour vérifier les renseignements transmis, on analyse les données des établissements qui enregistrent une forte augmentation ou diminution des volumes déclarés et l'on procède à des vérifications périodiques. Actuellement, l'EPA analyse la qualité des nouvelles données déclarées sur les substances TBP.

En réponse à une question sur le mercure, Maria Doa a indiqué que les dentistes ne sont pas tenus de transmettre des déclarations au TRI, mais que les fabricants d'amalgames dentaires qui contiennent du mercure le sont. Les sociétés pharmaceutiques sont également visées par le TRI, ce qui peut permettre d'obtenir des données sur une certaine quantité de mercure utilisée dans les vaccins.

Pour plus de renseignements, voir le site Web du TRI, à l'adresse <<http://www.epa.gov/tri>>.

1.3 Mise à jour sur le Registro de Emisiones y Transferencia de Contaminantes (RETC) du Mexique

Juan David Reyes, directeur adjoint du RETC mexicain, a présenté la nouvelle vision et le nouveau mode d'organisation du *Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales* (Semarnat, Secrétariat à l'Environnement et aux Ressources naturelles). Il a indiqué qu'il reste encore certains défis à relever dans le cadre du RETC : il faut en faire un outil d'information utile qui aidera l'industrie et les autorités à prendre leurs décisions relatives à la gestion de l'environnement, il faut le simplifier et il faut le rendre accessible au public.

Actuellement, 14 États mexicains prennent part à un programme de décentralisation des responsabilités en matière d'environnement, appelé *Programa de Desarrollo Institucional Ambiental* (Programme de développement des institutions dans le domaine de l'environnement). Les premiers États à assumer la responsabilité du RETC sont le District fédéral et l'État de Mexico.

Pour la période de déclaration 1999–2000, on a reçu 1525 formulaires COA (*Cédula de Operación Anual* – Certificat annuel d'exploitation); dans le cas de 353 de ces formulaires, les établissements avaient rempli la partie V, c'est-à-dire la section de déclaration facultative des rejets et transferts qui constitue le RETC. Pour la première fois, l'*Instituto Nacional de Ecología* (INE, Institut national d'écologie) a fourni une rétroaction à l'industrie en vue d'accroître tant la qualité des données déclarées que la participation aux activités de déclaration. Après l'analyse des déclarations par le gouvernement, on a expédié une lettre à 1 042 établissements afin de leur indiquer les renseignements que l'on avait pu incorporer dans la base de données, ainsi que les erreurs relevées ou l'information manquante. Certaines des entreprises les plus importantes ont décidé de commencer à déclarer leurs données au RETC.

On a pris diverses mesures pour améliorer la qualité des déclarations, notamment :

- On a mis à jour le logiciel de déclaration de données dans le cadre du COA, qu'il est maintenant possible de télécharger à partir du site Web suivant : <http://www.ine.gob.mx/dggia/retc/coa/coaprint.html>. Ce programme électronique aide les utilisateurs à éviter les erreurs les plus courantes, par exemple l'utilisation de mauvaises unités de mesure ou les erreurs de conversion des unités de mesure.
- On a mis à jour les directives relatives à la rédaction du COA, que l'on peut maintenant obtenir en version imprimée et sous forme électronique.
- On a amélioré le système interne d'assurance de la qualité de l'INE en ce qui concerne, particulièrement, la collecte des données et l'évaluation de leur qualité et de leur quantité.

La transmission volontaire de données au RETC a été soutenue par la publication, le 18 août 2001, d'une norme mexicaine (NMX-AA-118-SCFI-2001) qui est entrée en vigueur 60 jours plus tard. Cette norme dresse la liste des substances visées, établit la méthode de modification de cette liste et énonce les modalités de déclaration des données.

On a enregistré de très importants progrès sur le plan du cadre juridique du RETC avec l'adoption d'une loi habilitante par le Congrès mexicain le 31 décembre 2001. Cette loi a modifié l'article 109 de la *Ley General del Equilibrio Ecológico y la Protección Ambiental* (LGEEPA, Loi générale sur l'équilibre écologique et la protection de l'environnement). À présent, le Semarnat, les États, le District fédéral et les municipalités doivent constituer un inventaire intégré des rejets et transferts basé sur les données et documents que contiennent les autorisations environnementales, licences, rapports, permis et concessions relevant de diverses autorités. Les personnes physiques et morales responsables des sources de pollution sont tenues de transmettre aux autorités la totalité de l'information, des données et des documents nécessaires à la constitution de cet inventaire. L'information transmise sera publique et fera fonction de déclaration. L'accès à cette information sera accordé par le Ministère, et ce, de façon proactive.

Juan David Reyes a mentionné qu'en sus des modifications apportées à la LGEEPA, il faudra élaborer des règlements connexes concernant le RETC. Il faudra également établir des communications plus étroites avec les ONG et intensifier les activités de renforcement des capacités.

Un participant a souligné que, comme le taux de rejet des COA reçus est d'environ 50 %, l'amélioration de la qualité des déclarations continue de représenter un besoin pressant et une analyse de la liste actuelle de substances visées s'impose.

Un autre participant estimait qu'au lieu de se concentrer sur le cadre juridique et sur les moyens d'assurer le respect de modalités obligatoires de déclaration, on devrait mettre l'accent sur l'amélioration de l'utilité et de la qualité de l'information compilée.

2 Mise à jour sur les travaux de la CCE

2.1 État d'avancement du projet de registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) de la CCE

Erica Phipps, gestionnaire du programme de la CCE relatif aux RRTP, a mentionné que l'on avait adopté un nouveau mode de présentation en deux volumes pour le rapport *À l'heure des comptes 1998* et que l'on avait lancé le site Web au moment de la publication de ce rapport. Elle a résumé les caractéristiques du prochain rapport de la série, *À l'heure des comptes 1999* :

- On y analysera les données sur cinq ans, soit de 1995 à 1999.
- On conservera le nouveau mode de présentation en deux volumes (compendium et volume de données).
- De nouvelles catégories de substances feront l'objet d'analyses distinctes : destructeurs d'ozone, substances visées par la LCPE et substances visées par la Proposition 65 en Californie.
- On intégrera des analyses de rajustement pour tenir compte du fait que des substances déclarées sous forme d'expéditions hors site par les établissements d'origine sont également déclarées comme rejets par les établissements destinataires.
- La publication du rapport est prévue pour le printemps 2002.

2.2 Création du site Web sur le RRTP

Patrick Scantland, webmestre de la CCE, a présenté le nouveau site Web *À l'heure des comptes en ligne*. Ce site permet aux utilisateurs d'effectuer des recherches et des analyses personnalisées dans les ensembles de données appariées utilisés pour les rapports de la série *À l'heure des comptes*. Les utilisateurs peuvent produire des tableaux personnalisés en fonction de la substance, du secteur d'activité, de l'établissement ou de la région, pour une année quelconque (actuellement, entre 1995 et 1998) ou sur plusieurs années afin de déterminer les tendances chronologiques. On peut consulter le site en version française, anglaise ou espagnole.

Un participant a fait remarquer que la fréquence d'utilisation des ordinateurs et d'Internet n'est pas la même dans les trois pays et qu'il faut en tenir compte. Patrick Scantland a indiqué que, parmi les 50 % de visiteurs du site dont la région d'origine était connue, 10 % provenaient du Mexique. En réponse à des questions sur la valeur du site Web, on a signalé que le site de la CCE est le seul où il est possible de faire des analyses dans l'ensemble de données appariées du TRI et de l'INRP, ce qui donne un aperçu plurinational unique sur les substances et les secteurs d'activité étudiés, ainsi que sur le volume des rejets et transferts de substances. Le site comporte également des liens avec les bases de données des RRTP nationaux.

2.3 Mise à jour sur le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE)

Janice Astbury, coordinatrice du FNACE, a donné un aperçu des subventions récemment accordées à des projets présentant un intérêt dans le cadre du programme de RRTP. Bon nombre des 160 projets récemment subventionnés avaient un lien étroit avec la déclaration de données aux RRTP et l'accès à l'information environnementale. Parmi ces projets, on compte les suivants : *Pollution Watch*, un nouveau site Web sur les RRTP; un projet de déclaration facultative des rejets à Agua Prieta et à Nogales (Sonora); un projet relatif à la qualité de l'eau; enfin, un projet concernant les dioxines en Alaska. On peut consulter sur le site Web de la CCE une description des subventions accordées et des critères d'admissibilité au FNACE. Pour le prochain appel de propositions, la date limite de présentation des demandes est le 31 mars et l'accent sera mis sur le thème de l'énergie.

2.4 Liens avec les autres programmes de la CCE relatifs aux polluants et à la santé

2.4.1 Programme sur la qualité de l'air

Paul Miller, gestionnaire du programme de la CCE sur la qualité de l'air, a donné un aperçu des travaux en cours dans son secteur. La CCE travaille en collaboration avec le Mexique à mettre sur pied une association professionnelle de gestionnaires de la qualité de l'air. L'amélioration de la comparabilité des inventaires des émissions atmosphériques dans les trois pays est un deuxième champ d'activité. Les travaux dans ce domaine sont orientés par la résolution du Conseil n° 01-05 et trouvent leur origine dans les commentaires faits lors des réunions précédentes du Groupe consultatif sur le RRTP. Parmi les polluants qui seraient éventuellement visés, on compte le dioxyde de soufre (SO₂), les NO_x, les COV, les PM_{2,5}, les PM₁₀, les particules en suspension totales, le CO et le plomb. Les travaux effectués dans le cadre de ce projet pourraient contribuer à la modélisation atmosphérique et au suivi des tendances, favoriser la réciprocité dans l'échange de données entre les pays, assurer la transparence en ce qui concerne les échanges transfrontaliers et faciliter l'accès du public à l'information environnementale.

On a rédigé un document récapitulatif qui décrit l'état actuel des inventaires des émissions au Canada, au Mexique et aux États-Unis, et qu'il est possible de se procurer auprès de la CCE. Les organismes gouvernementaux se sont réunis en novembre pour discuter de l'état actuel des inventaires et des domaines où la coopération serait possible. Lors de cette réunion, on a notamment envisagé les deux domaines suivants : l'intensification des activités de formation et d'échange de renseignements sur les sources mobiles; une mise en commun et un échange accrus de données relativement à un secteur, celui des centrales électriques. On a créé des serveurs de liste concernant les sources mobiles et fixes afin de faciliter l'échange d'information. Une réunion publique portant sur les inventaires des émissions atmosphériques a été tenue l'après-midi du 13 décembre 2001, à la suite de la réunion concernant le rapport *À l'heure des comptes*. La CCE travaille également avec la *Western Governors Association* (Association des gouverneurs de l'ouest des États-Unis) pour contribuer à la création d'inventaires des polluants atmosphériques courants au Mexique.

Les questions relatives au commerce et aux transports constituent un troisième secteur d'activité. Un premier document d'orientation proposait dans ce domaine une série de mesures volontaires visant à améliorer la qualité de l'air dans les villes frontalières. Parmi les projets possibles, on compte l'élaboration d'un protocole trinational d'analyse des fumées, ainsi que l'analyse, à l'aide de méthodes communes, de l'exposition au carburant diesel et des préoccupations relatives à la santé dans les couloirs de transport où la circulation est intense.

Pour s'abonner à l'un des deux serveurs de liste, pour obtenir les comptes rendus des rencontres ou pour plus de renseignements, prière de communiquer avec Paul Miller, à la CCE, au (514) 350-4326 ou à l'adresse : pmiller@ccemtl.org.

2.4.2 *La santé des enfants et l'environnement*

Erica Phipps a décrit l'initiative de la CCE relative à la santé des enfants et à l'environnement, réalisée en application de la résolution du Conseil n° 00-10. Dans un premier temps, on met l'accent sur l'asthme et les autres maladies respiratoires, ainsi que sur les effets du plomb et d'autres substances toxiques. Parmi les principaux travaux effectués jusqu'à présent, on compte la tenue d'un atelier national au Mexique, à l'issue duquel les ministres de la Santé et de l'Environnement de ce pays ont fait une déclaration commune, la formation d'un comité consultatif d'experts et la poursuite de l'élaboration d'un programme trilatéral de coopération concernant la salubrité de l'environnement des enfants. Une version préliminaire de ce programme de coopération fera l'objet d'un examen lors d'une réunion conjointe du Comité consultatif public mixte (CCPM) de la CCE et du comité consultatif d'experts qui aura lieu le 7 mars 2002 à Mexico.

On veille également à ce que les préoccupations relatives à la salubrité de l'environnement des enfants soient prises en compte dans les autres secteurs d'activité de la CCE, notamment dans le programme de gestion rationnelle des produits chimiques, le programme sur la qualité de l'air et le projet de RRTP. Dans le cadre de la série de rapports *À l'heure des comptes*, un supplément spécial portant sur la santé des enfants et l'environnement est en voie d'élaboration.

Les participants estimaient que l'on pourrait adopter comme point de départ le récent rapport publié aux États-Unis par la *National Environmental Trust* (Fiducie nationale pour l'environnement) et *Physicians for Social Responsibility* (Médecins pour la responsabilité sociale), où l'on utilise les données du TRI sur les rejets de substances neurotoxiques. Parmi les autres suggestions, on comptait les suivantes : accorder une importance particulière à la santé des enfants autochtones, qui peut être moins bonne que celle des autres groupes, et examiner les rejets du secteur des pâtes et papiers ainsi que l'utilisation des pesticides.

2.4.3 *Gestion rationnelle des produits chimiques*

Vic Shantora, chef du programme relatif aux polluants et à la santé, s'est joint à la réunion par téléphone afin de donner un aperçu du programme de gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC). Jusqu'à présent, on a élaboré des plans d'action régionaux nord-américains (PARNA) pour le DDT, le mercure, les BPC et le chlordane. La mise en œuvre du PARNA relatif au DDT est très avancée et l'utilisation de cette substance a considérablement diminué. L'emploi de chlordane a cessé dans les trois pays. Le PARNA relatif au mercure comporte plus de 80 mesures. Le PARNA relatif aux BPC est également très avancé. On prévoit publier, au début de 2002, une ébauche de PARNA relatif aux dioxines et furanes et à l'hexachlorobenzène, ainsi qu'un document sur la surveillance et l'évaluation environnementales. Des PARNA pourraient être élaborés pour le lindane et le plomb.

On a manifesté un intérêt considérable pour le resserrement des liens entre le programme de GRPC et le projet de RRTP, particulièrement en ce qui concerne le mercure, ainsi que les dioxines et furanes et

l'hexachlorobenzène. Ces substances doivent être déclarées aux RRTP et font (ou feront) l'objet de PARNA.

Les participants ont fait remarquer que l'utilisation du lindane continue d'être autorisée pour la lutte contre les tiques chez les animaux et que l'on emploie cette substance dans des ranchs de la Colombie-Britannique. Ils estimaient qu'il existe des possibilités d'établissement de liens, actuellement, entre les données des RRTP et les PARNA concernant le mercure ainsi que les dioxines et furanes et l'hexachlorobenzène, et que l'on pourrait envisager d'établir des liens analogues dans le cas du plomb à l'avenir.

2.4.4 Programme relatif à la biodiversité

Carlos Váldez, gestionnaire du programme d'informatique environnementale de la CCE, a décrit une approche holistique de la biodiversité basée sur les milieux terrestre et marin ainsi que sur les espèces et les menaces communes. Le programme relatif à la biodiversité est actif dans plusieurs régions, notamment le golfe du Maine et la baie des Californies, où l'on a utilisé dans une certaine mesure les données des RRTP pour cartographier les sources de pollution. Dans le cadre de ce programme, on a également discuté de la façon d'adopter un mode de présentation commun des données qui permettrait une vaste utilisation de celles-ci.

De l'avis des participants, il y a deux aspects que l'on doit prendre en considération pour ce qui est des liens avec le projet de RRTP. Tout d'abord, quelles données des RRTP pourraient être utilisées à l'appui des autres programmes? Ensuite, à quels types de questions liées à la santé des enfants ou à d'autres secteurs d'activité les données actuelles ou futures des RRTP pourraient-elles répondre?

3 Tendances nouvelles dans le domaine des RRTP à l'échelle mondiale

Erica Phipps a décrit les six activités internationales suivantes liées aux RRTP :

- Forum intergouvernemental sur la sécurité chimique : Ce forum international a tenu une séance spéciale sur les RRTP lors de sa troisième session, qui a eu lieu au Brésil en octobre 2000; cette séance spéciale a débouché sur l'adoption d'une résolution préconisant la mise en place de RRTP dans les pays du monde entier.
- Groupe de coordination des RRTP du Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques (PIGRPC) : Il s'agit d'un mécanisme de coordination entre les divers organismes de l'ONU, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les pays et les organisations non gouvernementales, qui est actuellement présidé par le Canada.
- Organisation de coopération et de développement économiques : L'OCDE a adopté en 1996 une résolution préconisant la mise sur pied de RRTP dans ses pays membres, elle a élaboré un guide d'orientation à l'intention des gouvernements et elle a créé un groupe de travail sur les techniques d'estimation des rejets, qui est présidé par les États-Unis.
- Registre européen des émissions de polluants (REEP) : Il s'agit d'un registre régional qui sera mis sur pied par les pays de l'Union européenne et qui sera utilisé pour compiler les rejets d'une cinquantaine de substances chimiques, tous les trois ans, à compter de 2003. Ce registre pourrait devenir un RRTP plus complet par la suite.

- Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement : Dans le cadre de cette Convention, un groupe de travail sur les RRTP est en train d'élaborer un protocole international relatif à ces registres. Le Protocole sur les RRTP pourrait être signé par tout pays et ne serait pas réservé aux pays qui ont ratifié la Convention d'Aarhus.

Maria Doa a donné des précisions additionnelles sur le groupe de travail de l'OCDE chargé des techniques d'estimation des rejets. Ce groupe de travail rassemble les consignes qui existent déjà sur les méthodes d'estimation et détermine les lacunes à combler. On est en train d'établir un recueil des ressources concernant les techniques d'estimation des rejets pour les sources ponctuelles et diffuses, ainsi que pour les transferts. Le Canada joue un rôle directeur dans la création d'un centre d'information sur les techniques d'estimation des rejets où il sera possible de faire des recherches dans la documentation existante en fonction de la substance, du secteur d'activité et du procédé. On passe en revue les techniques d'estimation des rejets pour déterminer comment obtenir les données de la meilleure qualité possible. On élabore des consignes sur les outils de communication.

François Lavallée a donné des précisions additionnelles sur le Protocole relatif aux RRTP élaboré par la CEE-ONU dans le cadre de la Convention d'Aarhus. On examine plusieurs questions, notamment l'intégration des transferts, ainsi que la liste des substances chimiques et des secteurs visés. Une proposition originale recommandait également l'incorporation de données sur le bruit, les rayonnements et la consommation d'énergie et d'eau; cependant, ces éléments additionnels ne bénéficient pas d'un vaste soutien. Certains pays encouragent la production de déclarations par les sources diffuses et la déclaration facultative des rejets dans les produits. François Lavallée a également indiqué qu'Environnement Canada travaillera en collaboration avec le Chili à la mise sur pied d'un RRTP en 2002.

4 Mise à jour : activités du groupe spécial sur l'utilisation des données des RRTP

Fernando Gutiérrez Moreno, de l'*Instituto para la Protección Ambiental de Nuevo Leon* (Institut de protection de l'environnement du Nuevo Leon), organisation industrielle de l'État de Nuevo Leon, a donné un aperçu des buts, de la composition et des projets du groupe spécial. Ce groupe se compose de 12 bénévoles du Canada, du Mexique et des États-Unis qui s'intéressent à la promotion de la compréhension et de l'utilisation des données des RRTP. Les membres mettent en commun leur expérience respective de représentants de l'industrie, des milieux universitaires et des ONG pour réaliser des projets. Le premier projet a consisté à rédiger un feuillet d'information intitulé *Le Registre des rejets et des transferts de polluants : Un outil novateur pour une industrie performante*. On y trouve des citations de dirigeants industriels, de membres de groupes communautaires et de représentants des gouvernements des trois pays concernant les RRTP. Ce document, publié dans les trois langues, peut être obtenu auprès de la CCE.

Le groupe discute également de la réalisation d'un deuxième projet qui pourrait consister à documenter les tendances chronologiques dans les données du TRI et de l'INRP, à compiler des études de cas sur les RRTP et à examiner les liens entre les données des RRTP et les indicateurs économiques et sociaux.

Certains participants ont demandé des précisions additionnelles sur les objectifs, l'échéancier et les attentes du groupe spécial. Fernando Gutiérrez a indiqué que la publication du feuillet d'information

était issue du besoin de présenter les renseignements sur les RRTP d'une façon facile à comprendre, en s'appuyant sur l'expérience acquise dans les trois pays. Plusieurs participants ont demandé des exemplaires de ce feuillet en vue de les distribuer dans leur groupe respectif. On a suggéré d'améliorer le mécanisme de communication entre le Groupe consultatif et le groupe spécial, peut-être en affichant des comptes rendus des téléconférences sur le site Web de la CCE et/ou en transmettant directement ces comptes rendus par courriel. Le Secrétariat a confirmé que l'on pourrait prendre des mesures en vue d'améliorer les communications.

5 Possibilités pour le rapport *À l'heure des comptes 2000*

5.1 Possibilité n° 1 : Ajout des substances toxiques, biocumulatives et persistantes

Le rapport de l'année 2000 de la série *À l'heure des comptes* offre d'importantes nouvelles possibilités d'étude des substances TBP, car elles seront incluses pour la première fois dans l'ensemble de données appariées utilisé pour les analyses.

Mercuré (et ses composés)

Il y a déjà plusieurs années que les établissements déclarent leurs rejets et transferts de mercure au TRI et à l'INRP, au seuil de déclaration d'environ 10 t. Étant donné que le mercure et ses composés peuvent avoir d'importantes répercussions sur l'environnement et sur la santé à des concentrations relativement faibles, on a abaissé ce seuil de déclaration à environ 5 kg tant dans l'INRP que dans le TRI. Cela aura pour effet d'accroître le nombre d'établissements déclarants et la quantité de mercure déclarée, ce qui nous donnera un meilleur aperçu des rejets et transferts de mercure attribuables à certaines sources au Canada et aux États-Unis. Le mercure figure sur la liste des substances visées par le RETC.

De nombreux participants ont manifesté leur intérêt pour une analyse plus approfondie du mercure dans *À l'heure des comptes 2000*. On a noté qu'une telle analyse pourrait répondre aux objectifs suivants : soutenir la réalisation de l'évaluation mondiale du mercure prévue pour 2003; permettre d'établir un lien avec le PARNA relatif au mercure établi dans le cadre du programme de GRPC; soutenir la tenue des inventaires existants et la réalisation d'autres études sur cette substance dans les trois pays; soutenir la mise en œuvre des normes pancanadiennes relatives aux émissions de mercure; donner un aperçu des émissions de mercure des services d'électricité; indiquer les progrès accomplis au fil des ans en matière de réduction des émissions de cette substance. La contamination du poisson par le mercure dans de nombreux cours d'eau et lacs de l'Amérique du Nord continue de susciter d'importantes préoccupations; il faudra également se pencher sur la question du devenir du mercure présent dans les sédiments. On pourrait examiner le mercure en adoptant une approche basée sur la chaîne alimentaire et la charge corporelle.

Les participants ont toutefois fait remarquer que l'an 2000 était la première année d'application du seuil de déclaration inférieur aux rejets et aux transferts de mercure. On a par contre mentionné que les nouvelles données relatives au mercure pouvaient présenter un degré plus élevé de certitude que les données de la première année de déclaration pour les dioxines et les furanes, en raison de l'utilisation répandue de données d'échantillonnage et de coefficients d'émission plus solidement établis. L'analyse pourrait démontrer les progrès accomplis au fil des ans en matière de réduction des émissions, ainsi que

l'importance de la déclaration des rejets et transferts de mercure aux RRTP, car ceux-ci s'étendent à de nouvelles sources qui n'étaient pas visées auparavant par les inventaires sur le mercure.

Dioxines et furanes

De nombreux gouvernements ont fixé des objectifs de réduction des dioxines et des furanes, en raison des importantes répercussions de ces substances sur la santé et sur l'environnement. Les dioxines et les furanes figurent sur la liste de substances faisant l'objet de déclarations facultatives au RETC. En l'an 2000, la déclaration des dioxines et des furanes est devenue obligatoire tant dans le TRI que dans l'INRP. Toutefois, les modalités de déclaration varient d'un pays à l'autre :

Tableau 1. Modalités de déclaration des dioxines et des furanes à l'INRP, au TRI et au RETC

Modalités de déclaration	INRP	TRI	RETC
Qui transmet des déclarations?	Approche de type « liste » : certains procédés ou certaines activités susceptibles d'entraîner le rejet de dioxines et de furanes sont désignés et seuls les secteurs en question sont tenus de produire des déclarations. Ces secteurs comprennent les incinérateurs et les établissements de préservation du bois.	Tous les secteurs	Tous les secteurs de compétence fédérale
Quels sont les seuils de déclaration?	Aucun seuil relatif au volume. Pour les procédés désignés, toutes les quantités doivent être déclarées.	0,1 g de dioxines et furanes (fabrication uniquement)	Toutes les quantités doivent être déclarées.
Combien d'employés?	Aucun seuil lié au nombre d'employés. Les établissements utilisant les procédés désignés (p. ex., l'incinération) doivent produire des déclarations, peu importe le nombre d'employés. Pour les autres procédés utilisés dans ces mêmes établissements, le seuil de dix employés s'applique.	10 employés	Aucun seuil lié au nombre d'employés
Qu'est-ce qui est déclaré?	Équivalent de toxicité (ET) : la quantité de chaque congénère de dioxines et furanes est multipliée par un facteur de toxicité établi; on fait la somme des résultats pour obtenir une valeur exprimée en ET.	Masse totale : on additionne la quantité de chaque congénère de dioxines et furanes pour obtenir une valeur exprimée en grammes. La répartition des congénères en pourcentage doit également être déclarée.	Masse totale

On a décrit diverses possibilités en ce qui concerne l'analyse des dioxines et des furanes dans *À l'heure des comptes* : analyser séparément les données du TRI, de l'INRP et du RETC; se servir de l'information sur la répartition des congénères dans le TRI pour faire des concordances entre les données des deux systèmes; appairer les données en faisant des mises en garde; faire appel à d'autres sources pour appairer les données sur les dioxines et les furanes.

Les participants ont manifesté leur intérêt pour l'analyse des dioxines et des furanes dans *À l'heure des comptes 2000*. Les raisons indiquées comprenaient les suivantes : la disponibilité des nouvelles données; l'importance des dioxines et des furanes sur le plan de l'environnement et de la santé; le caractère cumulatif des charges de dioxines et de furanes; les multiples programmes réglementaires et gouvernementaux adoptés pour réduire les dioxines et les furanes; enfin, la possibilité d'établir des liens avec les activités futures du programme de GRPC.

De nombreux participants ont également fait remarquer que l'on devrait souligner les éléments suivants dans l'analyse des dioxines et des furanes : il s'agit de la première année de déclaration des données; une grande partie des données se fonde sur des coefficients d'émission qu'il faudra peut-être réviser; les établissements sont moins familiarisés avec l'estimation des dioxines et des furanes qu'avec l'estimation de certains autres composés. On a suggéré d'étudier les méthodes qu'un établissement peut employer pour estimer les rejets et les transferts, puisque le public est très peu au courant de la façon dont les données sont calculées. Dans une analyse de ce genre, on pourrait examiner le nombre d'établissements qui ont recours aux mesures directes, aux coefficients d'émission ou à des estimations techniques. On a signalé la forte variabilité dans la mesure des émissions de dioxines. Un participant a suggéré l'adoption d'une approche d'indice de qualité pour les coefficients d'émission. Dans le cadre de cet examen, on pourrait demander aux établissements comment ils ont calculé leurs données sur les dioxines et les furanes, ainsi que la répartition des congénères dans le cas du TRI.

De nombreux participants ont suggéré que l'on utilise les proportions déclarées au TRI pour les congénères comme façon d'appairer les données du TRI et de l'INRP sur les dioxines et les furanes. En outre, les participants estimaient que l'on devrait aussi étudier dans le rapport les éléments propres à chaque système, par exemple : analyser les données du TRI pour déterminer la quantité de dioxines déclarée par des établissements qui ne seraient pas visés par les modalités de déclaration de l'INRP, en raison de l'approche de type « liste » adoptée pour celui-ci. On pourrait également examiner la quantité de dioxines déclarée à l'INRP par des établissements comptant moins de dix employés, qui ne seraient pas visés par les modalités de déclaration du TRI. Les participants s'intéressaient également à l'examen d'autres sources de données, telles que les inventaires des dioxines et les autres études sur les dioxines, afin de permettre une analyse plus vaste des sources de dioxines et de furanes. On a indiqué qu'il serait possible de faire des liens entre le rapport et la Convention sur les POP, puisque l'hexachlorobenzène et les dioxines et furanes sont des substances visées par ce traité.

Hydrocarbures aromatiques polycycliques

Les HAP sont une vaste famille de substances chimiques dont bon nombre sont persistantes, biocumulatives et/ou toxiques. En 2000, on a ajouté ou modifié des seuils de déclaration relatifs aux HAP tant dans le TRI que dans l'INRP. Il y a cependant des différences fondamentales dans les modalités de déclaration prescrites par le TRI et l'INRP qui rendent difficile l'appariement des données des deux inventaires pour les substances de ce groupe. Par exemple, le seuil de déclaration du

benzo(g,h,i)pérylène et d'autres HAP est d'environ 50 kg dans l'INRP, alors qu'il est de 4,5 kg dans le TRI.

On a discuté de façon moins approfondie des HAP que du mercure et des dioxines et furanes lors de la réunion. Les participants s'intéressaient à un examen des HAP en raison de l'importance de ceux-ci sur le plan de l'environnement et de la santé, mais reconnaissaient qu'il est difficile d'apparier les données relatives à ces substances. On a suggéré un examen séparé des données du TRI et de celles de l'INRP. On a aussi mentionné qu'il serait possible d'analyser les rejets de HAP des alumineries.

Hexachlorobenzène

En raison de l'importance de cette substance sur le plan de l'environnement, on a abaissé en l'an 2000 le seuil de déclaration de l'hexachlorobenzène (HCB) tant dans le TRI que dans l'INRP. Dans l'INRP, on précise certaines activités, comme l'incinération et la préservation du bois, à l'égard desquelles il faut déclarer le HCB peu importe le volume des rejets ou des transferts. Dans le TRI, le seuil de déclaration est de 4,5 kg de HCB fabriqué, traité ou utilisé autrement; ce seuil s'applique à tous les procédés industriels. Les participants s'intéressaient à un examen du HCB en raison de l'importance de celui-ci sur le plan de l'environnement et de la santé, mais reconnaissaient qu'il est difficile d'apparier les données relatives à cette substance. On a fait remarquer qu'il serait possible d'examiner séparément les données du TRI et de l'INRP relatives au HCB. Puisque certaines des mêmes sources produisent également des dioxines et furanes et des HAP, on a suggéré d'analyser la proportion de ces divers composés en fonction du secteur. On a aussi noté le caractère inadéquat des coefficients d'émission du HCB dans le secteur des pâtes et papiers. On a signalé que d'importantes sources de contamination, telles que le dragage des étangs d'épuration dans les usines de pâtes et papiers, risquaient de ne pas être prises en compte dans les RRTP.

5.2 Possibilité n° 2 : Examen plus approfondi des causes sous-jacentes des tendances observées

On se pose de multiples questions sur les causes des tendances observées dans les données des RRTP. Il a été proposé que l'on examine certaines de ces questions dans *À l'heure des comptes 2000*, notamment : pourquoi les rejets sur place diminuent-ils? Pourquoi les rejets hors site augmentent-ils? Pourquoi les rejets moyens par établissement changent-ils? Pourquoi les établissements qui déclarent de faibles volumes présentent-ils des tendances différentes des autres?

Les participants étaient généralement en faveur de l'examen des causes sous-jacentes de certaines tendances observées. Ils ont cependant fait remarquer qu'il faut engager des ressources pour que les analyses effectuées soient significatives, et non superficielles. De multiples facteurs peuvent expliquer une tendance générale. Un participant a mis en question le but et les objectifs d'un examen plus approfondi des données et a suggéré que l'on se concentre, dans le rapport, sur les substances qui sont d'intérêt prioritaire pour la CCE. En outre, on devrait indiquer clairement dans le rapport les limites des données, les activités non incluses dans les données des RRTP et les lacunes dans les systèmes de déclaration des RRTP.

On a affirmé qu'il serait possible d'examiner certains des mythes courants à propos des RRTP et des rapports sur l'environnement, notamment les liens présumés entre la réduction de la pollution et la compétitivité, ou entre les mesures économiques et sociales. Des études antérieures ont montré que des

États où le degré de pollution a diminué exploitent les ressources de façon plus efficace et jouissent d'une plus grande prospérité économique.

Les participants estimaient qu'il serait intéressant de déterminer si la tendance à la baisse des rejets sur place et à la hausse des expéditions hors site signifie que des substances qui ne sont plus rejetées apparaissent plutôt maintenant dans les données sous forme de transferts. Cela pourrait être imputable à des technologies antipollution au point de rejet qui créent des boues, des cendres ou d'autres matières nécessitant une gestion additionnelle.

5.3 Possibilité n° 3 : Déchets dangereux et transferts transfrontaliers

Les participants s'intéressaient aux transferts transfrontaliers de déchets dangereux car, souvent, il est difficile d'obtenir auprès d'autres sources des renseignements sur les établissements qui expédient des substances outre-frontière, ainsi que sur la nature des substances en question. Seuls quelques établissements effectuent des transferts internationaux de déchets et il serait donc facile de délimiter la portée de cette analyse. Les participants estimaient qu'il serait intéressant d'en savoir davantage sur le lieu de destination des matières, ainsi que sur les divers lieux d'origine des substances reçues par un même établissement destinataire. Ils ne se sont pas montrés très intéressés par une analyse des tendances dans les données des RRTP et dans les données sur les déchets dangereux, pour les raisons suivantes : les différences fondamentales entre ces deux ensembles de données; la difficulté à obtenir de bonnes données canadiennes et mexicaines sur les déchets dangereux; les différences sur le plan de la classification des déchets dangereux; les problèmes réels que posent les déclarations de données aux RRTP par les établissements de gestion des déchets dangereux; les chevauchements possibles avec une activité parallèle de la CCE.

Même si l'on a accompli des progrès pour ce qui est de l'uniformisation du nom des établissements destinataires tant dans le TRI que dans l'INRP, un participant estimait qu'il serait utile de désigner ces installations par un numéro commun ou à partir d'une liste de sélection commune.

5.4 Possibilités n°s 4 et 5 : Analyses selon le bassin versant, l'écorégion ou le bassin atmosphérique

On a proposé d'analyser les données des RRTP en fonction du cours d'eau, du lac ou du bassin versant récepteur, ou en fonction du bassin atmosphérique. On pourrait également cartographier les données des RRTP selon l'écorégion.

Les participants ont manifesté leur intérêt pour l'augmentation du nombre d'analyses géographiques dans les rapports de la série *À l'heure des comptes*. On a suggéré de dresser un tableau indiquant les apports de différentes substances dans les cours d'eau et les lacs. On a suggéré d'analyser le fleuve Mississippi, du fait que son bassin versant correspond à 41 % du territoire des États-Unis. Selon de nombreux participants, il faudrait que les analyses basées sur les bassins versants soient de portée trinationale. L'étude de la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring relèverait davantage d'une approche trinationale que l'examen d'un cours d'eau ou d'un bassin versant isolés. On a également suggéré d'étudier des eaux intérieures recevant des charges cumulatives de polluants en provenance de multiples sources, par exemple les Grands Lacs. Environnement Canada planifie toujours une étude sur les apports de polluants visés par les RRTP dans les Grands Lacs, et prévoit de publier un rapport à ce sujet à l'automne 2002. Parmi les autres régions suggérées, on compte le lac de Chapala,

ainsi que les prairies de l'Amérique du Nord; cette dernière région s'étend aux trois pays et abrite le tiers des espèces qui suscitent des préoccupations. De nombreux participants ont suggéré que l'on adopte une approche holistique et que l'on étudie également des bases de données autres que celles des RRTP.

5.5 Possibilité n° 6 : Idées des participants

On a suggéré d'analyser le benzène pour les raisons suivantes : cette substance est un polluant atmosphérique toxique et un précurseur de l'ozone; elle est émise par des sources fixes, mobiles et autres; ses rejets ont diminué au fil des ans; elle ne se déplace pas sur de grandes distances en raison de sa relativement brève demi-vie; on dispose d'une variété de données de surveillance et autres sur cette substance. On pourrait examiner des zones où la concentration de benzène est élevée, par exemple Montréal, des régions du New Jersey, Hamilton et Monterrey. L'analyse pourrait également porter sur les tendances chronologiques du benzène dans les données de surveillance de la qualité de l'air et les données des RRTP, sur les facteurs à l'origine des réductions, ainsi que sur les liens avec les salaires et l'économie.

Parmi les autres suggestions, on compte la proposition d'exclure le recyclage du volume total déclaré de substances chimiques et d'inclure les émissions d'autres sources comme l'agriculture et les stations de traitement des eaux usées urbaines. On a signalé à cet égard que les établissements de recyclage ont un long passé de dommages écologiques et que le rapport offre de multiples façons différentes d'envisager les données, en fonction de l'intérêt du lecteur.

Un participant a demandé des précisions sur la façon dont la collecte de données par les RRTP et les rapports de la série *À l'heure des comptes* ont contribué à la réduction des rejets. Plusieurs études ont montré que la réduction des rejets a été plus considérable pour les substances qui sont visées par le TRI que pour celles qui ne le sont pas. Plusieurs études de cas montrent également que la déclaration de données aux RRTP peut aider les établissements à trouver des moyens de réduire leurs rejets et transferts (« la mesure des polluants mène à leur gestion »). Le volume des rejets signalés au TRI a diminué de 50 % en Louisiane après l'entrée en vigueur des exigences de déclaration au TRI.

Parmi les autres suggestions, on compte les suivantes : ajouter une liste des établissements qui transmettent des déclarations facultatives au Mexique; faire un lien entre les RRTP et les données sur la qualité de l'air ambiant; inclure des données sur les polluants atmosphériques courants dans le rapport.

6 Orientations proposées pour le rapport *À l'heure des comptes 2000*

Les réunions consultatives annuelles offrent aux intéressés une importante possibilité d'orienter les travaux d'élaboration des rapports de la série *À l'heure des comptes*. Compte tenu des observations faites lors de la réunion et de la disponibilité des ressources, voici un aperçu des orientations proposées pour le rapport *À l'heure des comptes 2000* :

Mode de présentation

Puisque les participants étaient généralement en faveur du mode de présentation en deux volumes, on conservera cette formule pour le rapport *À l'heure des comptes 2000*. Le compendium donnera un

aperçu des principales constatations et comprendra une section de réponses aux questions fréquemment posées. Le volume de données présentera des analyses plus approfondies.

Le site Web continuera d'offrir des fonctions de recherche dans la base de données appariées du TRI et de l'INRP; on étendra la portée de ces fonctions pour permettre un plus vaste éventail de recherches.

Analyses

Dans *À l'heure des comptes 2000*, on tirera parti de la possibilité d'analyser les nouvelles données sur le mercure obtenues à la suite de l'abaissement des seuils de déclaration dans le TRI et l'INRP. Cela donnera un nouvel aperçu du volume et des sources des rejets de mercure en Amérique du Nord. On pourrait également décrire les tendances historiques des rejets de mercure et faire un bref tour d'horizon des programmes gouvernementaux de réduction du mercure dans les trois pays. En outre, on examinera plus à fond les liens entre la déclaration de données aux RRTP et le programme de GRPC.

La déclaration de données relatives aux dioxines et aux furanes représente également une importante possibilité à exploiter dans *À l'heure des comptes 2000*. Toutefois, en raison des différences entre les modalités de déclaration du TRI et de l'INRP, cette analyse est plus difficile à effectuer que celle du mercure. On examinera les données sur la répartition des congénères compilées par le TRI. Si ces données sont suffisamment complètes, et en fonction d'une évaluation de leur qualité par l'EPA, on pourrait utiliser la répartition des congénères pour convertir les données du TRI en valeurs comparables aux valeurs ET employées par l'INRP. Idéalement, toutes les données pourraient être converties de la sorte. Selon la nature des données déclarées, il pourrait être possible d'effectuer des analyses touchant des secteurs ou des établissements particuliers. Également, dans le cadre de cette analyse :

- on expliquera que les données présentées sur les dioxines et les furanes sont les données recueillies au cours de la première année de déclaration;
- on décrira les méthodes employées pour l'estimation des rejets et transferts;
- on examinera la répartition des différentes méthodes d'estimation;
- on étudiera les tendances historiques des rejets de dioxines et de furanes;
- on décrira brièvement les principaux programmes mis en œuvre par le gouvernement et l'industrie afin de réduire les rejets et transferts;
- on examinera d'autres sources de dioxines et de furanes documentées dans les inventaires des dioxines;
- on étudiera les caractéristiques propres à chacun des deux inventaires;
- on signalera les liens possibles avec le PARNA élaboré dans le cadre du programme de GRPC.

En outre, on présentera séparément les données du TRI et celles de l'INRP sur les HAP et sur l'hexachlorobenzène, puisqu'il est difficile d'apparier les données relatives à ces substances.

Dans *À l'heure des comptes 2000*, comme dans les rapports précédents, on traitera des limites des données des RRTP, de leur portée et des lacunes dans les systèmes de déclaration. On abordera également les questions suivantes : la variabilité souvent observée dans les données recueillies au cours de la première année de déclaration, ainsi que les méthodes d'estimation des rejets et transferts.

À titre de première étape de l'examen de certaines des causes sous-jacentes des tendances, on étudiera dans *À l'heure des comptes 2000* les tendances relatives aux établissements qui déclarent de faibles volumes. Souvent, quelques établissements de tête, déclarant de très importants volumes, prédominent dans les données du TRI et de l'INRP. Viennent ensuite la grande majorité des établissements, dont les volumes sont faibles, qui présentent souvent des tendances différentes de celles des établissements de tête, et qui enregistrent parfois des augmentations dans la catégorie des rejets sur place. Cette analyse donnera un aperçu des tendances relatives à la grande majorité des établissements qui déclarent des données aux RRTP, par opposition aux établissements qui déclarent les volumes les plus importants. L'étude des établissements déclarant de faibles volumes pourrait être particulièrement pertinente dans le cas du Mexique.

Comme dans les rapports précédents, on examinera dans *À l'heure des comptes 2000* les transferts transfrontaliers de substances chimiques. On étudiera également l'origine des déchets reçus par plusieurs établissements qui traitent d'importants volumes de matières.

La CCE envisagera la possibilité d'établir des liens plus étroits entre les données des RRTP et certaines des activités de cartographie de la région s'étendant de la Baja California à la mer de Béring réalisées dans le cadre du programme relatif à la biodiversité. On pourrait également analyser dans *À l'heure des comptes* les apports de diverses substances chimiques dans un ou deux importants cours d'eau ou lacs. On pourrait opter pour une simple présentation sous forme de tableau plutôt que pour une cartographie détaillée de bassins versants ou de bassins atmosphériques.

La CCE prévoit également d'effectuer une analyse spéciale sur le benzène dans *À l'heure des comptes 2000*. Dans cette analyse, on pourrait décrire les effets du benzène sur l'environnement et sur la santé, les tendances historiques des émissions de cette substance, les principaux règlements à l'origine de la réduction des émissions, la variété de sources qui contribuent aux concentrations de benzène dans l'environnement et les données de surveillance nationales et locales relatives à cette substance.

Annexe A – Liste des participants

**Meeting of the Consultative Group for North American PRTR Project
Réunion du Groupe consultatif sur le projet de RRTP nord-américain
Reunión del Grupo Consultativo para el proyecto RETC de América del Norte**

Dec 12-13, 2001, Montreal

Final List of Participants

CANADA

Caswell, Bruce

Senior Manager
Environment Health and Safety
Canadian Chemical Producer's Association
805-350 Sparks Street
Ottawa (Ontario)
Canada K1V 1H5
tel: 613-237-6215
fax: 613-237-4061
bcaswell@ccpa.ca

Cloghesy, Michael

President
CPEQ
640 St. Paul West, Suite 206
Montreal (Québec)
Canada H3C 1L9
tel: 514-393-1122
fax: 514-393-1146
cpeq@generation.net

Dionne, Jean-François

Policy Advisor
Environment Canada
10 Wellington St., 23rd Floor
Hull (Québec)
Canada K1A 0H3
tel: 819-994-0605
fax: 819-997-0199
jeanfrancois.dionne@ec.gc.ca

Houle, Gérard, Ing.

Responsable des Inventaires
Ministère de l'Environnement du Québec
675, René-Lévesque
Québec (Québec)
Canada G1R 5V7
tel: 418-521-3950, ext. 4972
fax: 418-643-0001
gerard.houle@menv.gouv.qc.ca

Jackson, John

Coordinator
Citizens' Network on Waste Management
17 Major Street
Kitchener (Ontario)
Canada N2H 4R1
tel: 519-744-7503
fax: 519-744-1546
jjackson@web.net

Lofthouse, Alexander

Policy Analyst
Canadian Council for International Business
501-350 Sparks Street, Delta Office Tower
Ottawa (Ontario)
Canada R1R 7S8
tel: 613-230-5462, ext. 225
fax: 613-230-7087
alofthouse@chamber.ca

Masden, Ruth

Chair
Thompson Institute of Environmental Studies
170 Nicola St.
Kamloops (B.C.)
Canada V2C 2P1
tel: 250-828-1984
fax: 250-372-0660

Meloche, François

Analyste
Groupe investissement responsable
615, René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec)
Canada H3B 1P5
tel: 514-879-1702
fmeloche@investissementresponsable.com

Ménard, Chantal

Coordinatrice régionale INRP
Environnement Canada
105 McGill, 4e étage
Montréal (Québec)
Canada H2Y 2E7
tel: 514-283-7303
fax: 514-496-6982
chantal.menard@ec.gc.ca

Schoen, Deborah

Consultant
621 Logan
Saint-Lambert (Québec)
Canada J4P 1K3
tel: 450-465-3551
fax: 450-465-0140
dfschoen@attcanada.ca

Tilman, Anna

Chair
STORM Coalition
7 Whitfield Court
Aurora (Ontario)
Canada L4G 5L8
tel: 905-841-0095
fax: 905-713-0562
annatilman@sympatico.ca

Ting, Nicholas

Senior Engineer
Ontario Ministry of Environment
125 Resources Road
Toronto (Ontario)
Canada M9P 3V6
tel: 416-235-5772
fax: 416-235-5818
tingni@ene.gov.on.ca

Veilleux, Lucie

Director Environment & Energy
Forest Products Association of Canada
1155 Metcalfe, Suite 1900
Montreal (Québec)
Canada H3B 4T6
tel: 514-861-8815
fax: 514-866-3035
lveilleux@fpac.ca

Walker, Bruce

Research Director
STOP
230-651 Notre Dame West
Montréal (Québec)
Canada H3C 1H9
tel: 514-393-9559
fax: 514-393-9588

Whitford, Tim

Consultant
Forest Products Association of Canada
234 Drinnan Road
Hinton (Alberta)
Canada T7V 1B1
fax: 780-865-1739
tfw@telusplanet.net

Winfield, Mark

Director, Environment Governance
Pembina Institute for Appropriate Development
124 O'Connor St., Suite 505
Ottawa (Ontario)
Canada M1P 5M9
tel: 613-235-6288, ext. 25
fax: 613-235-8118
markw@pembina.org

Lavallée, François

Chef, Inventaire des rejets de polluants
Direction des données sur la pollution
351, boul. St-Joseph, 9e étage, PVM
Hull (Québec)
Canada K1A 0H3
tel: 819-994-4073
fax: 819-994-3266
francois.lavallee@ec.gc.ca

MEXICO

Boy Tamborrel, Mariana

Toxics Campaigner
Greenpeace Mexico
Andalucia 218
Col. Alamos
México D.F. 03400
tel: 011-525-590-8350
fax: 011-525-590-9474
mariana.boy.tamborrell@mx.greenpeace.org
marianaboy@hotmail.com

Gutierrez Moreno, Fernando

Director General
Instituto para la Protección Ambiental
de Nuevo Leon A.C.
Av. Fundidora 501, Local 95-C
Ed. CINTERMEX 1erN
Monterrey, Nuevo Leon
México 64010
tel: 011-528-183-69-0252
fax: 011-528-183-69-0254
fgmipa@prodigy.net.mx

Jacott, Marisa

Programa Ambiental
Fronteras Comunes
Yacatas 483 Col. Narvante
México, D.F.
México 03020
tel: 011-525-682-6763
fax: 011-525-682-2863
mjacott@laneta.apc.org

Lorea Hernández, Alejandro

Director de Medio Ambiente
Seguridad e Higiene
Asociación Nacional de la Industria Química, A.C.
Providencia 1118
México, D.F.
México 03100
tel: 011-525-55-230-5100
fax: 011-525-55-559-2208
alorea@aniq.org.mx

Montufar Ortíz, Pedro Cuauhtemoc

Ingeniero de Proyecto
Secretaría de Ecología del Estado de México
Parque de Orizaba 7
Col. de Parque
México, D.F.
México 53390
tel: 011-525-55-576-5363
fax: 011-525-576-2933
pcuamo@yahoo.com.mx

Nauman, Talli

Editor-at-Large
Border Information and Outreach Service – BIOS
San Francisco de los Viveros 701, E2-104
Fracc. Osacaliente
Aguascalientes
Aguascalientes 20190, México
tel: 011-449-970-1593
fax: 011-449-970-1593
jaguar@infosel.net.mx

Núñez, Israel

Director para la CCA SEMARNAT
Av. San Jeronimo 458, Piso 3
Col. Jardines del Pedregal
México, D.F.
México 01900
tel: 011-525-490-2100, ext. 14539
fax: 011-525-490-2194
inunez@semarnat.gob.mx

Ocampo Dominguez, Ana Paula

Ingeniero de Proyecto
Secretaría de Ecología del Estado de México
Parque de Orizaba 7
Col. del Parque
México, D.F.
México 53390
tel: 011-525-55-576-5363
fax: 011-525-55-576-2933
uada369@yahoo.com

Reyes Vazquez, Juan David

Subdirector del RETC SEMARNAT-México
Av. Revolución 1425 – N.9
México, D.F.
México 01040
tel: 011-525-55-624-3470/3462/3666
fax: 011-525-55-624-3470/3462/3666
jdreyes@ine.gob.mx

Zavala, José

Director Ambiental
Informa
Alivio Norte 28-c
Ciudad Industrial Nueva Tijuana
Tijuana, Baja California
México 22500
jczavala@telnor.net

USA

Chopra, Om

Corporate Director of Environmental Affairs
Thomas & Betts Corporation
8155 T & B Boulevard
Memphis, TN
USA 38125
tel: 901-252-5937
fax: 901-252-1340
om_chopra@tnb.com

Doa, Maria J.

Director, TRI Program Division U.S. EPA
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC
USA 20460
tel: 202-260-9592
fax: 202-401-8142
doa.maria@epa.gov.us

Harman, John W.

U.S. EPA – TRI Program 2844
1200 Pennsylvania Ave. NW
Washington, DC
USA 20460
tel: 202-260-6395
fax: 202-401-8142
harman.john@epa.gov

Outen, Ronald B.

President
Ron Outen Associates, LLC
10118 Ashburton Lane, Suite 200
Bethesda, Maryland
USA 20817
tel: 301-530-0054
fax: 301-530-9231
ron@ronouten.com

Subra, Wilma

Technical Assistant
Louisiana Environmental Action Network
3814 Old Jeanerette Road
New Iberia, LA
USA 70563
tel: 337-367-2216
fax: 337-367-2217
subracom@aol.com

Templet, Paul H.

Professor, Louisiana State University
Dept. of Environmental Studies
42 Atkinson Hall
Baton Rouge, LA
USA 70803
tel: 225-576-6428
fax: 225-578-4286
ptemple@lsu.edu

Wortman, David Michael

Research Analyst, Investigator
LBJ School of Public Affairs
The University of Texas at Austin
Austin, TX 78713-8925-99
tel: 512-374-0956
dmwort@hotmail.com

Morgan, Rick

U.S. EPA Office Air and Radiation
Senior Energy Analyst
1200 Pennsylvania Ave., NW (6202J)
Washington, DC
USA 20460
tel: 202-564-9143
fax: 202-565-2156
morgan.rick@epa.gov

CEC SECRETARIAT

Commission for Environmental Cooperation

393, St-Jacques St. West, Suite 200
Montreal (Québec)
Canada H2Y 1N9
tel: 514-350-4300
fax.: 514-350-4314

Astbury, Janice

NAFEC Coordinator
tel: 514-350-4353
jastbury@ccemtl.org

Maither, Danielle

Secretary
Pollutants & Health
tel: 514-350-4341
dmaither@ccemtl.org

Miller, Paul

Program Manager
Air Quality
tel: 514-350-4326
pmiller@ccemtl.org

Janine Ferretti

Executive Director
tel: 514-350-4317
jferretti@ccemtl.org

Scatland, Patrick

Webmaster
tel: 514-350-4371
pscatland@ccemtl.org

Shantora, Victor

Head
Pollutants & Health Program
tel: 514-350-4355
vshantora@ccemtl.org

Valdés, Carlos

Program Manager
Environmental Informatics
tel: 514-350-4348
cvaldes@ccemtl.org

CONSULTANTS

Kreiner, Isabel

UV Lateinamerika
Holbein 217, Despacho 503
Col. Nochebuena
México, D.F.
México 03720
tel: 011-525-55-598-0218
fax: 011-525-55-615-1691
uvlatein@prodigy.net.mx
ikreiner@prodigy.net.mx
tammexico@ahkmexiko.com.mx

Miller, Catherine

Hampshire Research Institute
1073 Whitney Ave.
Hamden, Connecticut
USA 06517
tel: 203-498-9697
cmiller@hampshire.org

Rang, Sarah

Consultant
Environmental Economics International
19 Yorkville Ave., Suite 300
Toronto (Ontario)
Canada M4W 1L1
tel: 416-972-7400-
fax: 416-972-6440
srang@enveei.com